Post tenebras lux.

HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE

IMPROPREMENT NOMMÉE DAGUERRÉOTYPE,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR SON VÉRITABLE INVENTEUR

FEU M. JOSEPH-NICÉPHORE NIÉPCE,

DE CHALONS-SUR-SAONE,

Par son Fils, Isidore Niépce.

PARIS.

ASTIER, LIBRAIRE,

Rue Saint-Louis, 47, au Marais.

AOUT 1841.

HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE

IMPROPREMENT NOMMÉE DAGUERRÉOTYPE.

IMPRIMERIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
rue Saint-Louis, 46, au Marais.

Post tenebras lux.

HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE

IMPROPREMENT NOMMÉE DAGUERRÉOTYPE,

PRÉCÉDÉE D'UNE NOTICE SUR SON VÉRITABLE INVENTEUR

FEU M. JOSEPH-NICÉPHORE NIÉPCE,

DE CHALONS-SUR-SAONE,

Par son Fils, Isidore Niépce.

PARIS.

ASTIER, LIBRAIRE,

Rue Saint-Louis, 47, au Marais.

AOUT 1841.

HISTORIQUE

DE LA DÉCOUVERTE IMPROPREMENT NOMMÉE

DAGUERRÉOTYPE,

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE SUR

SON VÉRITABLE INVENTEUR FEU M. JOSEPH-NICÉPHORE NIÉPCE,

DE CHALONS-SUR-SAONE.

Post tenebras lux.

Deux ans se sont déjà écoulés depuis la publication de cette importante découverte, qui a excité à un haut degré l'enthousiasme des savans et des gens du monde.

L'admiration qui accueillit les premiers résultats présentés par M. Daguerre, l'auréole de gloire dont on a bénévolement orné son front, ces hommages prématurés rendus à un homme dont on a ainsi exalté l'orgueil et la vanité, avaient indigné une foule de personnes honorables qui, connaissant depuis nombre d'années les travaux de M. J.-N. Niépce, voulaient faire justice du machiavélisme qui enlevait à un concitoyen, à un ami, à un parent, l'honneur qu'il s'était acquis pendant vingt ans de recherches pénibles et assidues.

tiques (1), ont prouvé par leurs écrits le peu de validité des prétentions exagérées de M. Daguerre, et en proclamant le nom de mon père, ont revendiqué pour lui l'honneur qu'on voulait lui ravir.

Qu'ils daignent recevoir ici l'expression de ma vive reconnaissance ces hommes généreux qui consacrent leur plume au triomphe de la vérité, en rendant hommage au talent modeste dont la voix ne peut plus se faire entendre!

(1) Voir la Gazette de France du 6 janvier 1839; la Gazette de littérature de Londres du 2 mars 1839, contenant la lettre de M. François Baüer, membre de la Société Royale, datée du 27 février 1839 ; le feuilleton du Siècle du 2 octobre 1839; le feuilleton du National du 2 octobre 1839.

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE M. J.-N. NIÉPCE.

J'entrerai dans quelques détails qui ne sont pas étrangers au plan que je me suis tracé ; par ce motif, qu'aucune action, aucun événement, quoique paraissant dénués d'intérêt, ne doivent être mis de côté lorsqu'il s'agit de faire connaître un homme qui a presque toujours vécu éloigné de la société, et dont l'existence peut en quelque sorte être assimilée à celle de ces plantes rares qui croissent dans un lieu désert, s'épanouissent et se flétrissent en ne laissant d'autres traces que leurs graines précieuses, *qu'un avide voyageur se hâtera de récolter sur leurs tiges desséchées !...*

M. Claude Niépce, écuyer, conseiller du roi, receveur des consignations aux bailliage et chancellerie de Châlons-

sur-Saône, épousa Mlle Claude Barrault, fille du conseiller de ce nom, avocat éminemment distingué. Il eut de ce mariage Claude Niépce, né le 10 octobre 1763, mort célibataire à Kiew, près Londres, le 5 février 1828. Il s'occupa principalement de mécanique.

Joseph Nicéphore-Niépce, né le 7 mars 1765, mort dans sa campagne du Gras, près Châlons-sur-Saône, le 3 juillet 1833. Sa carrière fut celle du plus tendre des époux et des pères ! Doué d'une gaieté douce, spirituelle, et parfois maligne, il unissait à une exquise politesse toutes les qualités qui font l'homme de bien ! La poésie, la mécanique et la chimie eurent pour lui les plus puissans attraits.

Bernard Niépce, né , mourut à Genève, où l'avait conduit le triste état de sa santé.

Mlle Niépce, morte à Paris, le

Les troubles politiques déterminèrent M. Joseph-Nicéphore Niépce à chercher dans les camps la tranquillité qui avait fui même le foyer domestique. Il fut admis, le 10

mai 1792, en qualité de sous-lieutenant, dans le 42me régiment d'infanterie (ci-devant Limousin).

Nommé lieutenant, le 6 mai 1793, au 2me bataillon de la 83me demi-brigade, il fit en cette qualité la campagne de Cagliari (Sardaigne), et celle de 1793 à l'armée d'Italie, où il se trouva aux attaques des 8 et 12 juin même année. Le 18 ventôse an II, il fut adjoint à l'adjudant général Frottier ; mais une maladie épidémique, dont il fut atteint, et la faiblesse extrême de sa vue, le mirent dans la nécessité de cesser une carrière dans laquelle il avait su se faire remarquer.

Le 30 brumaire an III, il fut nommé membre de l'administration du district de Nice (Piémont), alors à la France.

Cette place convenait beaucoup mieux à sa santé, à ses goûts sédentaires, et le fixait en même temps près d'une épouse qu'il chérissait, à laquelle il avait uni depuis peu sa destinée.

Ce fut à Nice qu'il attendit le rétablissement de l'ordre, et il revint à Châlons-sur-Saône, le 23 juin 1801, avec sa femme, son fils et son frère aîné, qui était venu le rejoindre, après avoir parcouru les mers pendant de longues années.

Dès ce moment les deux frères purent ensemble satisfaire leurs goûts pour les sciences : plusieurs machines fort ingénieuses, dont ils ne tirèrent aucun parti, furent le résultat de leurs travaux.

Le 15 novembre 1806 ils prirent collectivement un brevet d'invention pour une machine qu'ils nommèrent *Pyréolophore*. (Voir le rapport de MM. Carnot et Berthollet, inséré dans les Mémoires de l'Institut, sciences physiques, 1er semestre, 1807, page 146.)

Plus tard, ils achevèrent une pompe qu'ils nommèrent *hydrostatique*, mais qu'ils abandonnèrent bientôt pour suivre de nouvelles inspirations!

On peut juger par la lettre suivante de M. Carnot, membre de l'Institut, de l'intérêt que ce savant prenait aux travaux de MM. Niépce :

LETTRE DE M. CARNOT A MM. NIÉPCE FRÈRES.

Paris, 31 décembre 1807.

« J'ai reçu, messieurs, la lettre que vous m'avez fait
» l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois. Il paraît en effe
» décidé que l'on doit substituer une machine à feu à la
» machine de Marly ; je regrette beaucoup que vous n'ayez
» pu vous en occuper plus tôt, surtout en employant le prin-
» cipe moteur du *Pyréolophore*, machine qui vous fera
» toujours honneur, et dont tous les mécaniciens souhai-
» tent et espèrent le perfectionnement.

» Je ne suis pas assez sûr de me faire une idée juste de
» votre nouvelle machine pour en dire formellement mon

» opinion. Vous n'employez ni roues ni leviers, c'est un » grand avantage; mais il y a des pistons et des soupapes » qui détruiront nécessairement en partie l'effet de la puis- » sance motrice, et le marteau qui intervient dans le mé- » canisme éloigne la dénomination de *pompe hydrosta-* » *tique*, que vous donnez à votre machine ; mais les déno- » minations ne font rien. Je vous engage à faire des ex- » périences exactes sur le produit de cette machine avant » de la proposer ; c'est le seul moyen de prévenir les ob- » jections, surtout si vous établissez la comparaison de ce » produit avec celui du bélier hydraulique, dont les effets » sont très-bien connus aujourd'hui. Il résulte de l'exa- » men expérimental qui en a été fait que c'est, au moins » en petit, une très-bonne machine ; on ne sait trop si elle » serait également favorable en grand ; c'est ce qu'on ap- » prendra dans quelque temps, parce que le gouverne- » ment a fourni des fonds pour que des expériences en » grand fussent faites. M. Montgolfier ne doute pas de » leur succès, d'après les nouveaux perfectionnemens qu'il » a imaginés, et qui consistent principalement en un ré- » servoir d'air dont le but principal est d'atténuer la vio- » lence des chocs qui détruisaient beaucoup de la force et » occasionnaient la dislocation de la machine.

» Recevez, messieurs, les assurances de mon estime et » de mon attachement.

» Carnot. »

La culture du pastel devint aussi pour ces messieurs l'objet de nouvelles recherches, et ils parvinrent à en extraire une fécule colorante dont la beauté était comparable à celle du plus bel indigo.

Ils reçurent à cette occasion de M. le comte de Montalivet, alors ministre de l'intérieur, auquel ils en avaient adressé des échantillons, la lettre suivante :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A M. LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE.

Paris, 17 septembre 1811.

« Monsieur,

» Je m'empresse d'adresser à la commission chargée de
» l'examen des substances indigènes propres à la teinture,
» que préside M. le sénateur comte de Chanteloup, les
» échantillons d'indigo pastel que MM. Niépce frères vous
» ont remis et qui accompagnaient votre lettre du 2 de ce
» mois ; j'aurai soin de vous donner connaissance de l'o-
» pinion qu'elle s'en sera formée. Veuillez, en attendant,
» témoigner ma satisfaction à MM. Niépce-Barrault pour
» le zèle qu'ils ont apporté dans leurs expériences sur cette
» nouvelle industrie.

» *Signé* FAUCHAT,

» Chef de la deuxième division, en l'absence
» et par l'autorisation de S. E. »

Le 28 novembre 1811, MM. Niépce adressèrent à M. le ministre un rapport, fruit de leurs observations sur la culture du pastel et sur la fabrication de l'indigo-pastel.

Voici la réponse du ministre :

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, BARON DE L'EMPIRE,

A M. LE PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE.

Paris, 7 décembre 1811.

« Monsieur,

» J'ai lu avec intérêt les observations de MM. Niépce-» Barrault, que vous m'avez adressées le 28 novembre, sur » l'époque la plus convenable pour couper les feuilles du » pastel, et sur les moyens d'en extraire la fécule colo-» rante sans l'intermède d'aucun précipitant ; elles sont, » comme vous dites très-bien, une nouvelle preuve de leur » sagacité et du zèle qui les anime. Veuillez leur annoncer » que je les transmets à la commission chargée de l'exa-» men de toutes celles de la même nature qui ont été » faites en divers lieux, et d'indiquer ce qui est le plus » propre à établir complètement la théorie de la fabrica-» tion de l'indigo-pastel, et à en perfectionner la pra-» tique.

» *Signé* MONTALIVET. »

Une découverte de la plus haute importance, par les résultats dont elle dote aujourd'hui l'industrie, *la lithographie*, vint bientôt faire diversion aux occupations continuelles de M. J.-N. Niépce. Il fit des essais de reproduction sur quelques fragmens de pierres destinées à être broyées sur la route de Lyon, qui, par la finesse de leur grain et le poli dont elles étaient susceptibles, parurent lui offrir quelque analogie avec les pierres lithographiques.

Ces échantillons, cependant, ne réunissaient pas toutes les qualités nécessaires à l'application des nombreux vernis qu'il composa ; et leur homogénéité étant imparfaite, il en résultait une inégalité, une irrégularité dans l'action de l'acide : c'est ce qui le détermina à employer les planches d'étain dont on se sert pour graver la musique.

Sur la fin de 1813, sa pensée investigatrice s'arrêta à l'idée de fixer sur ces mêmes planches la représentation des objets qui leur seraient transmis par la lumière.

Je ne chercherai point à faire connaître toutes les tentatives qui furent faites pour arriver successivement à quelque résultat qui pût justifier une conception aussi hasardée ! Que de fatigues morales il eut à subir ! Que les jours s'écoulaient rapidement lorsque la lumière, *sa matière première*, fuyant devant les ombres de la nuit, le forçait à renvoyer au lendemain une pensée neuve ou une expérience à moitié achevée, et dans laquelle il entre-

voyait quelque chose de consolant pour le succès si désiré auquel il sacrifiait son temps, ses peines, sa santé et ses intérêts les plus précieux!...

Les événemens de 1814 l'obligèrent à suspendre momentanément ses curieuses recherches; mais bientôt, et malgré l'invasion étrangère, il les reprit et les continua avec ardeur.

A partir de cette époque, ses travaux firent tous les ans de nouveaux progrès.

En 1822, M. Niépce obtenait déjà sur l'étain poli ou sur verre des copies fidèles de gravures, à l'aide d'un vernis bitumineux : un portrait du pape Pie VII, exécuté sur verre, frappa d'étonnement toutes les personnes qui eurent occasion de le voir.

En 1824, il parvint définitivement à fixer sur ses écrans préparés les images de la chambre noire. Bien que ces merveilleux produits fussent encore imparfaits, le problème n'en était pas moins résolu.

Envisageant sa découverte sous tous les points qui pouvaient la rendre utile, il pensa qu'en appliquant l'art de la gravure aux objets dont il obtenait la reproduction par le seul effet de la lumière, ce perfectionnement, tout en lui donnant un plus grand développement, la rendrait plus précieuse aux yeux de certains artistes.

Il put bientôt se convaincre qu'il n'était pas éloigné du

but auquel il désirait atteindre; mais M. Niépce était complètement étranger à l'art du graveur.

Il soumit ses épreuves au jugement d'une des notabilités de la capitale, M. Lemaître, homme aussi distingué par l'habileté de son burin que par ses qualités personnelles. Les encouragemens flatteurs qu'il en reçut, joints à une franche et sévère critique, engagèrent M. Niépce à poursuivre ce nouveau mode d'application. On a publié, d'après le dire de M. Daguerre, que M. Niépce, « après » une multitude d'essais infructueux, avait à peu près re- » noncé à reproduire les images de la chambre obs- » cure (1). »

Jamais mon père n'a eu une semblable idée, et s'il s'est occupé de la reproduction par la gravure, comme partie secondaire de sa découverte, il considérait la copie des vues de la nature, à l'aide de la chambre noire, comme la première et la plus importante. M. Niépce, au surplus, dans une lettre qu'il adressait à M. Daguerre, à la date du 4 juin 1827, s'exprime à cet égard d'une manière précise (2).

« Depuis lors (le printemps dernier) j'ai été détourné de » mes recherches par d'autres occupations ; je vais les re- » prendre aujourd'hui, que la campagne est dans tout l'é-

(1) Rapport de M. Arago à la chambre des députés, page 9.

(2) Ce fragment est extrait d'une lettre qui est consignée dans le cours de ce mémoire.

» clat de sa parure, *et me livrer exclusivement à la copie*
» *des points de vue d'après nature. C'est sans doute ce que*
» *cet objet peut offrir de plus intéressant.* »

Si l'on considère que mon père n'avait en sa possession qu'une chambre noire très-défectueuse, et dont l'emploi devait nécessairement nuire aux résultats qu'il en attendait, on sera plus disposé à lui tenir compte de ses succès et de sa persévérance. Désirant cependant apporter à la chambre noire quelques modifications plus en rapport avec le but vers lequel tendaient tous ses efforts, mon père s'était mis en relation avec un de nos premiers opticiens de Paris, M. Vincent Chevalier aîné.

On me permettra à cette occasion de citer une circonstance que M. Daguerre paraît avoir oubliée, et qui a été travestie dans le rapport de M. Arago (page 13), où il est dit :

« Les premières relations de M. Niépce avec M. Da-
» guerre sont du mois de janvier 1826. L'indiscrétion
» d'un opticien de Paris lui apprit alors (à M. Niépce)
» que M. Daguerre était occupé d'expériences ayant aussi
» pour but de fixer les images de la chambre obscure. Ces
» faits sont consignés dans des lettres que nous avons eues
» sous les yeux. En cas de contestation, la date *certaine*
» des premiers travaux photographiques de M. Daguerre
» serait *donc l'année* 1826. »

En rapportant avec fidélité la cause innocente qui motiva

la correspondance établie entre mon père et M. Daguerre, je ne crains point d'être contredit par le peintre du Diorama, dont je possède toutes les lettres.

Voici le fait :

Dans les premiers jours de janvier 1826, M. le colonel Niépce, appelé au commandement de l'île de Ré, fut obligé, pour affaires relatives à son service, de se rendre à Paris. A son départ pour la capitale, il se chargea d'acheter pour mon père un prisme ménisque, de l'invention de MM. Vincent et Charles Chevalier, opticiens. Ce prisme fut promis sous peu de jours. Dans la conversation qui s'établit entre M. le colonel Niépce et M. Chevalier, quelques mots furent prononcés sur la découverte de mon père. Grande fut la surprise de M. Chevalier, auquel le colonel fut contraint d'assurer que la chose existait réellement, et qu'il en était d'autant plus certain qu'il avait lui-même vu des épreuves. Le lendemain de cette communication, M. Daguerre se présenta chez M. Vincent Chevalier, qui, sans commettre *une indiscrétion*, s'empressa de l'instruire de ce qu'il avait appris. M. Daguerre se montra d'abord incrédule ; puis, sur les détails positifs de l'opticien, il le pria instamment de lui procurer le nom et la demeure de l'auteur d'une aussi curieuse invention !

M. Vincent Chevalier accéda au désir de M. Daguerre, et quelques jours après mon père reçut une lettre signée par le directeur du Diorama.

Cette lettre, écrite dans un style très-cavalier et bizarre, contenait cette phrase remarquable :

« *Depuis long-temps aussi je cherche l'impossible.* »

D'après cet aveu naïf, on voit qu'à cette époque (fin janvier 1826) M. Daguerre *cherchait*, ce qui signifie, je crois, qu'il n'avait encore rien trouvé. Mais ce qui est plus positif, et ce qu'il reconnaît lui-même, c'est que ce qu'il cherchait était *impossible*... Et c'est sur une telle déclaration qu'on prétend établir *la date certaine des premiers travaux photographiques de M. Daguerre?*

Qu'on nous montre donc, non des extraits, mais les lettres entières dans lesquelles sont consignées (dit-on) les faits qui peuvent justifier qu'en janvier 1826 M. Daguerre était occupé d'expériences ayant aussi pour but de fixer les images de la chambre obscure ; et lors même que les lettres de M. Niépce feraient mention des recherches de M. Daguerre, ce titre serait-il suffisant, et pourrait-il valider la date imaginaire de ses premiers travaux photographiques?

Mon père témoigna d'abord une certaine répugnance à répondre à M. Daguerre, dont la lettre, disait-il, paraît avoir pour but *de me tirer les vers du nez*. Il se détermina cependant à lui écrire ; mais il le fit avec toute la circonspection d'un homme qui craint de compromettre son secret.

De cette époque date la correspondance entre M. Niépce

et M. Daguerre; et je puis affirmer sur l'honneur que depuis la première lettre qu'il écrivit à mon père, fin janvier 1826, jusqu'à l'acte d'association passé entre eux le 14 décembre 1829, M. Daguerre n'a jamais pu montrer à M. Niépce le moindre échantillon de ses prétendus travaux photographiques! Et comment aurait-il pu le faire puisqu'il cherchait l'impossible?...

M. Daguerre, il est vrai, voulait faire croire à mon père qu'il suivait la même route que lui ; ses lettres faisaient parade de nouveaux succès : mais ce n'était là qu'un moyen de capter la confiance de son loyal correspondant...

Ce que désirait par-dessus tout M. Daguerre, c'était d'avoir entre ses mains un dessin fait par le procédé de M. Niépce. Je conçois son empressement à posséder une pièce avec laquelle, *par sa seule inspection*, il espérait en apprendre beaucoup plus que par des lettres dictées avec une prudente réserve. Aussi mon père répondait-il à la demande de M. Daguerre par la lettre suivante.

« Châlons-sur-Saône, février 1827.

» Monsieur,

» J'ai reçu hier votre réponse à ma lettre du 25 janvier » 1826. Depuis quatre mois je ne travaille plus ; la mau» vaise saison s'y oppose absolument. J'ai perfectionné » d'une manière sensible mes procédés pour la gravure sur

» métal ; mais les résultats que j'ai obtenus ne m'ayant
» point encore fourni d'épreuves assez correctes, *je ne*
» *puis satisfaire le désir que vous me témoignez*. Je dois
» sans doute le regretter plus pour moi que pour vous,
» monsieur, puisque le mode d'application auquel vous
» vous livrez est tout différent, et *vous promet un degré de*
» *supériorité que ne comporterait pas celui de la gravure* ;
» ce qui ne m'empêche pas de vous souhaiter tout le suc-
» cès que vous pouvez ambitionner.

» J'ai l'honneur, etc. »

D'après M. Daguerre, le mode d'application auquel il se livrait était *tout différent*, et *avait même un degré de supériorité* sur celui de M. Niépce ! Je prouverai que tout cela n'était qu'un rêve dans l'imagination de *l'inventeur* du Diorama.

AUTRE LETTRE.

M. NIÉPCE A M. DAGUERRE.

« Châlons-sur-Saône, 4 juin 1827.

» Monsieur,

» Vous recevrez presque en même temps que ma lettre
» une caisse contenant une planche d'étain gravée d'après
» mes procédés héliographiques, et une épreuve de cette
» même planche, très-défectueuse et beaucoup trop faible.
» Vous jugerez par là que j'ai besoin de toute votre indul-

» gence, et que si je me suis enfin décidé à vous adres-
» ser cet envoi, c'est uniquement pour répondre *au désir*
» que vous avez bien voulu me témoigner. Je crois, mal-
» gré cela, que ce genre d'application n'est point à dédai-
» gner, puisque j'ai pu, quoique étranger à l'art du dessin
» et de la gravure, obtenir un semblable résultat. Je vous
» prie, monsieur, de me dire ce que vous en pensez. Ce
» résultat n'est même pas récent, il date du printemps
» passé ; depuis lors j'ai été détourné de mes recherches
» par d'autres occupations. Je vais les reprendre aujour-
» d'hui, que la campagne est dans tout l'éclat de sa parure,
» *et me livrer exclusivement à la copie des points de vue*
» *d'après nature*. C'est sans doute ce que cet objet peut
» offrir de plus intéressant; mais je ne me dissimule point
» non plus les difficultés qu'il présente au travail de la gra-
» vure. L'entreprise est donc bien au-dessus de mes forces ;
» aussi toute mon ambition se borne-t-elle à pouvoir dé-
» montrer par des résultats plus ou moins satisfaisans la
» possibilité d'une réussite complète, si une main habile et
» exercée aux procédés de l'aquatinta coopérait par la
» suite à ce travail. Vous me demanderez probablement,
» monsieur, pourquoi je grave sur étain au lieu de graver
» sur cuivre. Je me suis bien servi également de ce dernier
» métal ; mais pour mes premiers essais j'ai dû préférer
» l'étain, dont je m'étais d'ailleurs procuré quelques plan-
» ches destinées à mes *expériences dans la chambre noire*

» la blancheur éclatante de ce métal le rendant bien plus
» propre à réfléchir l'image des objets représentés.

» Je pense, monsieur, que vous aurez donné suite à vos
» premiers essais ; vous étiez en trop beau chemin pour
» en rester là ! *Nous occupant du même objet*, nous devons
» trouver un égal intérêt dans la réciprocité de nos efforts
» pour atteindre le but. J'apprendrai donc avec bien de la
» satisfaction que la nouvelle expérience que vous avez faite
» à l'aide de votre chambre noire perfectionnée a eu un
» succès conforme à votre attente. Dans ce cas, monsieur,
» *et s'il n'y a pas d'indiscrétion de ma part, je serais aussi*
» *désireux d'en connaître le résultat* que je serais flatté
» de pouvoir vous offrir celui de mes recherches du même
» genre, qui vont m'occuper.

» Agréez, etc. »

En envoyant à M. Daguerre une planche gravée par ses procédés (après avoir préalablement enlevé le vernis qui la couvrait), et en lui témoignant le désir de connaître à son tour le résultat de ses travaux, M. Niépce n'avait-il pas le droit d'espérer de la part de cet artiste la même preuve de confiance ? et en bonne foi peut-on douter que l'amour-propre de M. Daguerre n'eût été singulièrement flatté de prouver par des faits, mieux que par des lettres, qu'il était au moins aussi avancé dans l'objet de ses recherches que son compétiteur ?...

M. Daguerre ne l'a pas fait, et il avait une bonne et va-

lable raison pour se refuser à la demande de mon père ! il n'avait rien à montrer, car il n'a jamais rien obtenu dans l'espace de quatre ans, pendant lesquels *il s'est occupé* (1) *des mêmes travaux que M. Niépce !*

Remarquez que la dernière lettre de mon père est du 4 juin 1827 ; que dans cette lettre, en annonçant à M. Daguerre l'envoi qu'il lui fait, d'après ses désirs, d'une planche d'étain gravée selon ses procédés, M. Niépce lui témoigne en même temps la satisfaction que lui ferait éprouver une égale réciprocité de confiance de sa part. Suivons les événemens.

Au mois d'août 1827, M. Niépce se rendit à Kiew, près Londres, où résidait son frère aîné, alors gravement malade.

A son passage à Paris, mon père alla voir pour la première fois M. Daguerre : on s'entretint longuement de la découverte et des succès obtenus ou à obtenir ; certes, l'occasion ne pouvait pas être plus favorable, et M. Daguerre devait nécessairement en profiter pour faire voir à M. Niépce quelques résultats obtenus par ce procédé dont il parlait dans sa lettre de février 1827, *qui était tout différent de celui de mon père, et qui avait même un degré de supériorité !*

(1) C'est ce que prétend M. Daguerre dans les lettres qu'il adressait à mon père.

M. Daguerre devait assurément posséder quelques épreuves, puisque, d'après lui, *il faisait déjà en 1824, sur la lumière, des recherches dont le seul but était de fixer l'image de la chambre obscure* (1).

Eh bien ! le croira-t-on ? M. Niépce ne vit rien ! pas le plus petit dessin, même imparfait ! pas l'ombre d'un essai qui pût lui donner la conviction des travaux dont M. Daguerre entretenait mon père dans toutes ses lettres ! il ne vit rien, et l'on devine aisément pourquoi !.....

Pendant son séjour à Kiew près Londres, M. Niépce fit la connaissance d'un membre distingué de la Société Royale, M. François Bauer ; il lui montra quelques épreuves obtenues par ses procédés héliographiques.

On verra à la fin de ce Mémoire (page 75) la réclamation que fit M. Bauer en faveur de mon père, au moment où sa découverte fut annoncée par les journaux français sous le nom *hétéroclite* de *Daguerréotype*.

A son retour de Londres, vers la fin de janvier 1828, M. Niépce se présenta de nouveau chez M. Daguerre à Paris ; mais il emporta cette fois encore de la capitale le regret de n'avoir rien acquis de certain sur ses travaux.

Cet état de choses se prolongea jusqu'au mois de novembre 1829.

(1) Voyez l'Avertissement placé en tête de la Notice sur l'héliographie, §. 2, dans la brochure publiée par M. Daguerre.

A cette époque, mon père, jugeant que sa découverte était à peu près parvenue au point qu'il désirait atteindre pour la faire connaître, proposa à M. Daguerre de l'associer à lui pour coopérer, par la réunion de leurs expériences acquises et de leurs efforts réciproques, aux perfectionnemens dont elle serait susceptible.

Pouvait-il douter de la sincérité de M. Daguerre, qui depuis quatre années entretenait mon père dans l'idée qu'ils s'occupaient l'un et l'autre du même objet ? Il est vrai que M. Daguerre en était encore à produire les preuves convaincantes de la réalité de ses travaux, tandis qu'il possédait depuis trois ans les résultats de ceux de M. Niépce.

Un autre motif qui détermina mon père à faire cette offre à M. Daguerre, c'est que le peintre du Diorama lui avait annoncé avoir apporté un grand perfectionnement à la chambre noire : « Ce perfectionnement, dit-il dans sa » lettre du 15 novembre 1829, fait que la force de cet ap- » pareil, comparé à toutes les chambres noires connues, » est comme 3 à 1. »

Une telle modification dans un instrument qui était appelé à jouer un si grand rôle dans la découverte de M. Niépce devait nécessairement le rapprocher de celui qui s'en disait l'*inventeur*.

M. Daguerre accepta avec empressement la proposition

qui lui fut faite, et le 14 décembre 1829 ils passèrent entre eux un acte d'association que je relate intégralement, pour éviter toute contestation.

BASES

DU TRAITÉ PROVISOIRE.

Entre les soussignés, M. Joseph-Nicéphore Niépce, propriétaire, demeurant à Châlons-sur-Saône, département de Saône-et-Loire, d'une part ;

M. Louis-Jacques-Mandé Daguerre, artiste peintre, membre de la Légion-d'Honneur et administrateur du Diorama, demeurant à Paris, au Diorama, d'autre part ;

Lesquels, pour parvenir à l'établissement de la société qu'ils se proposent de former entre eux, ont préalablement exposé ce qui suit :

M. Niépce, désirant fixer par un moyen nouveau, sans avoir recours à un dessinateur, les vues qu'offre la nature, a fait des recherches à ce sujet : de nombreux essais constatant cette découverte en ont été le résultat. Cette dé-

couverte consiste dans la reproduction spontanée des images reçues dans la chambre noire.

M. Daguerre, auquel il a fait part de sa découverte, en ayant apprécié tout l'intérêt, d'autant mieux qu'elle est susceptible d'un grand perfectionnement, offre à M. Niépce de s'adjoindre à lui pour parvenir à ce perfectionnement, et de s'associer pour retirer tous les avantages possibles de ce nouveau genre d'industrie.

Cet exposé fait, les sieurs comparans ont arrêté entre eux de la manière suivante les statuts provisoires et fondamentaux de leur association.

Article premier.

Il y aura, entre MM. Niépce et Daguerre, société sous la raison de commerce *Niépce-Daguerre,* pour coopérer au perfectionnement de ladite découverte, inventée par M. Niépce et perfectionnée par M. Daguerre.

Art. 2.

La durée de cette société sera de dix années, à partir du 14 décembre courant, et elle ne pourra être dissoute avant ce terme sans le consentement mutuel des parties intéressées. En cas de décès de l'un des deux associés, celui-ci sera remplacé dans ladite société, pendant le reste des dix années qui ne seraient pas expirées, par celui qui le remplace naturellement. Et encore, en cas de décès

de l'un des deux associés, ladite découverte ne pourra jamais être publiée que sous les deux noms désignés dans l'article précédent.

ART. 3.

Aussitôt après la signature du présent traité, M. Niépce devra confier à M. Daguerre, sous le sceau du secret, qui devra être cónservé à peine de tous dépens, dommages-intérêts, le principe sur lequel repose sa découverte, et lui fournir les documens les plus exacts et les plus circonstanciés sur la nature, l'emploi et les différens modes d'applications des procédés qui s'y rattachent, afin de mettre par là plus d'ensemble et de célérité dans les recherches et les expériences dirigées vers le but du perfectionnement et de l'utilisation de la découverte.

ART. 4.

M. Daguerre s'engage, sous les susdites peines, à garder le plus grand secret, tant sur le principe fondamental de la découverte que sur la nature, l'emploi et les applications des procédés qui lui seront communiqués, et à coopérer autant qu'il lui sera possible aux améliorations jugées nécessaires par l'utile intervention de ses lumières et de ses talens.

ART. 5.

M. Niépce met et abandonne à la société, à titre de mise, son invention, représentant la valeur de la moitié des produits dont elle sera susceptible, et M. Daguerre y

apporte une nouvelle combinaison de chambre noire, ses talens et son industrie, équivalant à l'autre moitié des susdits produits.

Art. 6.

Aussitôt après la signature du présent traité, M. Daguerre devra confier à M. Niépce, sous le sceau du secret, qui devra être conservé à peine de tous dépens, dommages-intérêts, le principe sur lequel repose le perfectionnement qu'il a apporté à la chambre noire, et lui fournir les documens les plus précis sur la nature dudit perfectionnement.

Art. 7.

Les sieurs Niépce et Daguerre fourniront par moitié à la caisse commune les fonds nécessaires à l'établissement de la société.

Art. 8.

Lorsque les associés jugeront convenable de faire l'application de ladite découverte au procédé de la gravure, c'est-à-dire de constater les avantages qui résulteraient pour un graveur de l'application desdits procédés qui lui procureraient par là une ébauche avancée, MM. Niépce et Daguerre s'engagent à ne choisir aucune autre personne que M. Lemaître pour faire ladite application.

Art. 9.

Lors du traité définitif, les associés nommeront entre eux le directeur et le caissier de la société, dont le siége

sera à Paris. Le directeur dirigera les opérations arrêtées par les associés, et le caissier recevra et payera les bons et mandats délivrés par le directeur dans l'intérêt de la société.

Art. 10.

Les fonctions du directeur et du caissier seront de la durée du présent traité ; néanmoins ils pourront être réélus. Leurs fonctions seront gratuites, ou il leur sera alloué une retenue sur les produits, selon qu'il sera jugé convenable par les associés lors du traité définitif.

Art. 11.

Chaque mois, le caissier rendra ses comptes au directeur, en donnant l'état de situation de la société ; et à chaque semestre, les associés se partageront les bénéfices, ainsi qu'il est dit ci-après.

Art. 12.

Les comptes du caissier et l'état de situation seront arrêtés, signés et paraphés chaque semestre par les deux associés.

Art. 13.

Les améliorations et perfectionnemens apportés à ladite découverte, ainsi que les perfectionnemens apportés à la chambre noire, seront et demeureront acquis au profit des deux associés, qui, lorsqu'ils seront parvenus au but qu'ils se proposent, feront un traité définitif entre eux, sur les bases du présent.

Art. 14.

Les bénéfices des associés, dans les produits nets de la société, seront répartis par moitié entre M. Niépce, en sa qualité d'inventeur, et M. Daguerre, pour ses perfectionnemens.

Art. 15.

Les contestations qui pourraient s'élever entre les associés, à raison de l'exécution du présent, seront jugées définitivement sans appel ni recours en cassation, par des arbitres nommés par chacune des parties à l'amiable, conformément à l'article 51 du Code de Commerce.

Art. 16.

En cas de dissolution de cette société, la liquidation s'en fera par le caissier, à l'amiable, ou par les associés ensemble, ou enfin par une personne tierce qu'ils nommeront à l'amiable, ou qui sera nommée par le tribunal compétent, à la diligence du plus actif des associés.

Le tout a été ainsi réglé provisoirement entre les parties, qui, pour l'exécution du présent, font élection de domicile en leurs demeures respectives, ci-devant désignées.

Fait double et signé à Châlons-sur-Saône, le 14 décembre 1829.

J'approuve, quoique non écrit de ma main.

J. N. NIÉPCE,

J'approuve, quoique non écrit de ma main.

DAGUERRE.

Enregistré à Châlons-sur-Saône, le 13 mars 1830, f. 32, c. 9 et suivantes. Reçu 5 fr. 50 c., 10° compris.

Signé DUCORDEAUX.

Il est démontré par l'exposé dudit acte :

Que M. Niépce *a découvert le moyen nouveau de fixer, sans avoir recours à un dessinateur, les vues qu'offre la nature !*

M. Daguerre ne l'a-t-il pas reconnu, puisqu'il l'a signé?

Que *de nombreux essais, constatant cette découverte, en ont été le résultat !...*

La signature de M. Daguerre ne prouve-t-elle pas que c'était un fait accompli pour lui?

Que cette découverte *consiste dans la reproduction spontanée des images reçues au foyer de la chambre noire !*

M. Daguerre osera-t-il contester aujourd'hui ce qu'il approuvait alors, et ce qu'il a signé de son plein gré, de son propre mouvement? il n'y a pas eu de surprise de la part de mon père ! on n'a imposé à M. Daguerre aucune condition ; son action a été libre ; nulle clause du traité ne lui était désavantageuse ; bien au contraire !...

On voit qu'il ne s'agit plus ici de la copie des gravures, mais seulement de la *reproduction spontanée des images reçues au foyer de la chambre noire*. Le procédé de la gravure n'est indiqué dans l'article 8 du traité que comme une application qui pourrait offrir quelques avantages aux graveurs.

Et cependant M. Arago, qui avait pris connaissance de ce traité, n'a pas craint de dire dans son rapport à la Chambre des députés :

(Page 9.) « Dans ce que nous disions tout-à-l'heure » des travaux de M. Niépce, on aura sans doute remarqué » ces mots restrictifs : « Pour la copie photogénique des gra- » vures. » C'est qu'en effet, après une multitude d'essais » infructueux, M. Niépce avait, lui aussi, à peu près » renoncé à reproduire les images de la chambre ob- » scure, etc. »

Quel eût donc été l'usage de la chambre noire *perfectionnée* par M. Daguerre, qui fut une cause puissante de son association avec mon père ?

Je dois cependant reconnaître que les inexactitudes contenues dans le rapport de M. Arago ne doivent point lui être entièrement imputées. M. Arago a seulement été le narrateur trop fidèle des faits qui lui ont été fournis par M. Daguerre, et que son amour-propre excessif était intéressé à dénaturer. *Ad majorem sibi gloriam !...*

Mais revenons à l'objet le plus important, c'est-à-dire aux prétendus succès de M. Daguerre ; à ce procédé qui, d'après sa lettre de juin 1827, *est tout différent de celui de M. Niépce, et lui promet un degré de supériorité que ne comporterait pas celui de la gravure.*

Examinons ce que sont devenus ces travaux photographiques dont M. Arago (d'après M. Daguerre) fait remonter la date *certaine* à l'année 1826, tandis que, dans son avertissement cité plus haut, M. Daguerre fixe l'époque de ses recherches sur la lumière à l'année 1824.

Laissons de côté ces irrégularités de dates, qui ne peuvent rien établir ; il me sera tout aussi facile d'en faire justice que des travaux photographiques de M. Daguerre avant le 14 décembre 1829. On a vu, par tout ce qui a été avancé jusqu'ici, que M. Daguerre prétendait s'occuper du même objet que mon père ; que, selon lui, dès 1824 il faisait des expériences sur la lumière, dans le seul but de fixer l'image de la chambre noire.

Dans d'autres lettres (juin 1827), il disait à M. Niépce que le procédé dont il se servait (lui Daguerre) était tout différent de celui de mon père, et qu'il avait même un degré de supériorité que ne comporterait pas celui de la gravure ! Aussi M. Niépce lui répondait-il : « Je vous souhaite tout le succès que vous pouvez ambitionner. »

Actuellement que penserait-on de M. Daguerre si, ayant pendant trois ans prétendu s'occuper des mêmes travaux que M. Niépce, il ne se fût jamais livré à ces travaux?

Que devrait-on penser de M. Daguerre s'il n'avait jamais eu les succès qu'il voulait paraître avoir obtenus ?...

Supposons à présent que M. Daguerre ait réellement, pendant trois ans, travaillé au même objet que mon père, et qu'il ait obtenu les succès dont il se flattait : pourquoi n'a-t-il pas fait à la société formée entre M. Niépce et lui la cession, l'abandon du fruit de ses recherches, qui devaient profiter à cette société, dont l'existence n'était due qu'à la communauté des travaux des deux associés ?

En agissant ainsi, M. Daguerre n'aurait-il pas violé tous les sentimens de pudeur et de délicatesse? Eh bien! M. Daguerre n'a apporté à la société, ainsi que le prouve l'article 5 du traité provisoire, qu'un *perfectionnement* à la chambre obscure, rien de plus!...

Que sont donc devenus ses travaux, ses recherches de six années, puisqu'il les fait remonter à 1824?

Qu'est devenu ce procédé qui, selon lui, avait un degré de supériorité sur celui de mon père?

Tout s'est évanoui au moment où M. Daguerre était appelé à s'en faire honneur; car, n'en doutons pas, si ses prétendus travaux avaient eu le succès dont il faisait parade; s'il eût trouvé quelque chose d'avantageux à offrir à la société qui venait de se former, n'eût-ce été que pour contre-balancer l'honneur que recueillait seul mon père, M. Daguerre n'eût pas manqué de s'en faire valoir!

C'est uniquement de la découverte de M. Niépce qu'il est question :

C'est le nom de mon père, *l'inventeur*, qui doit figurer en première ligne dans la raison de commerce *Niépce-Daguerre*.

J'en appelle à la justice, à la conscience éclairée du public! je le demande à tous les hommes intègres, parmi lesquels la probité n'est pas un vain mot: A présent, que pensez-vous de M. Daguerre?

Mais, me dira-t-on, vous oubliez qu'il a perfectionné la

chambre obscure, et que c'est sur ce perfectionnement qu'est basée sa partie afférente dans les produits de la société!

C'est juste, et je ne l'ai point oublié : c'est pourquoi j'en vais dire aussi quelques mots, qui prouveront, malheureusement pour M. Daguerre, qu'il en est de *son perfectionnement* comme de ses travaux photographiques.

Tous les opticiens doivent avoir eu connaissance d'un mémoire lu devant la Société royale de Londres, le 11 juin 1812, sur la chambre obscure du docteur Wollaston ; ce mémoire est consigné dans les Transactions philosophiques de la même année.

Un extrait de ce mémoire est relaté dans un petit ouvrage publié par M. Charles Chevalier, ingénieur-opticien, ayant pour titre : *Notice sur l'usage des chambres obscures et des chambres claires.*

Le verre lenticulaire bi-convexe, employé jusque alors dans les chambres noires, produit l'aberration de sphéricité et l'aberration de réfrangibilité, phénomènes qui détruisent, le premier, la pureté des contours des images, et les rend confuses; le second, qui ajoute encore à cette confusion en formant autour de ces images des irradiations semblables à l'arc-en-ciel. Ce sont ces deux grands défauts auxquels le docteur Wollaston avait cherché à remédier, et ce á quoi il est parvenu en partie par l'emploi d'une lentille périscopique (1).

(1) Extrait de la notice de M. Charles Chevalier, ingénieur opticien, 163, Palais-Royal, 1re édition, Paris, 1829.

L'objectif de la chambre noire de M. Daguerre n'est autre que la lentille périscopique du docteur Wollaston, achromatisée. Certes, ce n'est pas M. Daguerre qui a découvert l'achromatisme ! On connaissait avant lui ce moyen de détruire l'aberration de réfrangibilité ; et s'il n'était pas d'un emploi général, c'est que le travail qu'il exigeait en augmentait singulièrement le prix. Quant à l'ouverture circulaire placée à l'extrémité du tube, et qu'on nomme diaphragme, Wollaston en donne le diamètre calculé d'après la longueur focale de la lentille : cette ouverture a pour objet de déterminer la quantité et la direction des rayons qui doivent être transmis. M. Charles Chevalier s'exprime ainsi à ce sujet :

« La grandeur de l'ouverture par laquelle les rayons lu-
» mineux entrent dans la chambre obscure a une très-
» grande influence sur la netteté et la clarté des images.
» Quand l'ouverture est très-petite, il entre peu de lumière
» émanée de tous les points des objets extérieurs ; l'image
» est peu brillante, mais ses contours sont alors nettement
» arrêtés, et offrent une silhouette parfaite des objets qu'ils
» représentent. Si, au contraire, l'ouverture a une certaine
» grandeur, chaque point des objets extérieurs envoie une
» plus grande quantité de rayons lumineux ; les images
» sont alors plus vives, plus éclairées ; mais leurs contours
» manquent de précision, et offrent quelque chose de va-
» poreux. Enfin, si l'ouverture devient plus grande en-

» core, les images des objets extérieurs cessent de paraître » sur l'écran de la chambre obscure. »

M. Daguerre a tout simplement suivi avec la plus scrupuleuse exactitude le procédé du docteur Wollaston, et les indications qui lui ont été fournies par MM. Vincent et Charles Chevalier, pour ce qui a rapport à l'achromatisme. Je ne dirai rien du miroir parallèle, qui transmet par réflexion dans l'objectif les images extérieures : je ne suppose pas que ce soit là *son perfectionnement ;* car depuis long-temps on emploie de semblables miroirs ; celui de Wollaston est placé de même que celui de la chambre noire de M. Daguerre ; enfin, la lentille, le diaphragme et le miroir de M. Daguerre sont représentés dans la planche I, fig. 8, de l'ouvrage de M. Charles Chevalier, à l'article *Chambre obscure périscopique de Wollaston.*

Au surplus, l'opinion des opticiens les plus distingués de la capitale vient corroborer ma réfutation, qui est basée sur des faits si positifs, que personne ne pourra les contredire.

Je crois donc avoir démontré jusqu'à l'évidence que M. Daguerre ne s'est jamais livré, avant son association avec mon père, à des recherches semblables à celles dont s'occupait M. Niépce.

Je crois avoir suffisamment prouvé qu'en s'imaginant avoir perfectionné la chambre noire, M. Daguerre s'est

fait illusion. Mais cette illusion ne prend-elle pas un caractère plus grave, et ne devrait-elle pas recevoir une autre qualification, du moment où elle est présentée comme un principe fondamental sur lequel on assied les bases d'un traité important? Ceci est une question de droit qu'il ne m'appartient point de discuter et encore moins de résoudre. Si dans les lettres de M. Niépce, dont on a voulu faire usage, à défaut de meilleurs titres, pour constater les travaux photographiques de M. Daguerre, et en fixer la date même à l'année 1826; si dans ces lettres, dis-je, il est fait mention d'opérations sur la lumière, dirigées par le peintre du Diorama, vers un but analogue à celui qu'avait déjà atteint mon père; s'il y est parlé de succès à obtenir ou obtenus par M. Daguerre à l'aide de sa chambre noire perfectionnée, c'est que M. Niépce, trop loyal, trop crédule, ajoutait foi à ce que lui écrivait son correspondant, dont il jugeait les sentimens d'après les siens!... (Voir ses lettres, pages 21 et 22.)

Je livre à regret ces tristes détails au jugement de toutes les personnes qui prendront la peine de les lire. Il leur sera facile de découvrir aujourd'hui la vérité, trop longtemps méconnue. Pour y parvenir, j'ai dû relater tout ce qui est de nature à convaincre le public, à former son opinion, et surtout à le persuader de ma véracité!...

Après la signature du traité, M. Daguerre reçut les documens les plus exacts sur la nature, l'emploi et les diffé-

rens modes d'application des procédés qui se rattachaient à la découverte de M. Niépce.

Ces documens étaient consignés dans quelques feuilles, écrites en double expédition, ayant pour titre : *Notice sur l'héliographie, par M. Joseph Nicéphore Niépce.* Châlons-sur-Saône, 1829.

Mon père en remit un double, revêtu de sa signature, à M. Daguerre ; et l'autre, sur lequel est écrit : *Reçu de M. Niépce le double de la présente notice;* signé, *Daguerre,* resta entre les mains de M. Niépce. M. Daguerre put prendre tout à son aise, dès ce moment, connaissance des faits relatifs à une découverte dont il ignorait les mystères. Comme j'étais présent à ce qui eut lieu lors de la remise de la notice à M. Daguerre, je dois affirmer que, dans cette circonstance, M. Daguerre n'a pu faire à mon père aucune des observations qui sont la critique la plus ridicule de la découverte dont à peine il avait eu le temps de comprendre les effets et le principe.

Ces observations sans portée, et dont, par un sentiment de décence, M. Daguerre aurait mieux fait de s'abstenir, ne remontent point à la date que leur assigne son avertis-

sement (1), qui précède la *Notice sur l'héliographie* dans la brochure qu'il a publiée : son amour-propre désordonné les lui a inspirées au moment où il a fait connaître les deux procédés, ainsi qu'il y avait consenti, pour atténuer à mes yeux l'odieuse usurpation qu'il me força de signer, et dont il sera parlé plus loin!...

Ces observations, on peut en juger, sont dictées par le fiel de la jalousie! L'artiste a voulu ravaler, par cette critique, la gloire du premier inventeur, et ajouter, par ce moyen inique, à celle qu'il revendiquait pour lui-même! Honte à l'homme qui, foulant aux pieds l'honneur et la délicatesse, emploie d'aussi hideux moyens pour rehausser son mérite!

Honte à Daguerre, qui, sans respect pour les cendres d'un homme *dont la mémoire lui est si chère*, ose porter une main sacrilége sur des travaux à l'aide desquels il s'est acquis tant de célébrité (2)!...

Quand j'ai affirmé que M. Daguerre n'avait rien fait qui eût rapport à la découverte de M. Niépce, je n'ai pu parler que d'expériences ayant non pour but, *mais pour résultat*, la reproduction spontanée et inaltérable des images reçues au foyer de la chambre noire, et fixées sur un

(1) Voir la brochure, Description du procédé, page 37, avertissement.

(2) Si M. Daguerre n'eût pas été initié dans la découverte de M. Niépce, il n'eût pas fait le perfectionnement qui lui fait tant d'honneur aujourd'hui.

écran dont la préparation peut varier. Eh bien ! je l'affirme de nouveau, M. Daguerre n'a rien fait de semblable avant son association avec mon père !...

Voici ce dont il s'occupait et dont il n'avait pas tardé à reconnaître l'inutilité.

Lors de la passation de l'acte de société, M. Daguerre vint chez M. Niépce, alors dans sa campagne du Gras, près Châlons-sur-Saône : *l'inventeur* du Diorama nous montra une petite boîte en carton contenant une poudre jaunâtre qui n'était autre chose que du sulfate de baryte calciné : cette poudre, sur laquelle il faisait tomber un rayon de lumière, conservait pendant quelque temps une propriété phosphorescente qui se détruisait graduellement et finissait par disparaître totalement dans l'obscurité. C'était tout simplement ce qu'on nomme phosphore de Bologne, sur lequel des physiciens ont fait depuis long-temps de nombreux mais infructueux essais.

Je suppose que M. Daguerre ait tenté de recevoir sur cette poudre les images de la chambre noire : ce serait une preuve de plus à ajouter à toutes celles que j'ai déjà fournies pour constater la *nullité de ses recherches;* et cela nous donne la clef de la première lettre énigmatique qu'il écrivit à mon père en janvier 1826, et qui contenait cette phrase alors inexplicable : « Depuis long-temps aussi » je cherche l'impossible! »

Voilà ce que M. Daguerre appelle avec emphase *ses re-*

cherches semblables à celles de mon père, et ayant même un degré supérieur !

Je laisse à juger s'il y a quelque analogie, et je demande à M. Daguerre à quoi lui a servi sa poudre de baryte.

Qu'il cesse donc de parler de ses travaux photographiques antérieurement au 14 décembre 1829 !

Qu'il cesse de prétendre au perfectionnement de la chambre noire, à laquelle il n'a rien changé, et dont le système appartient à Wollaston, moins l'achromatisme, connu des opticiens depuis long-temps.

En réduisant au néant ses prétentions aussi ridicules que mensongères, que lui restera-t-il ? *assez pour sa gloire*, s'il eût eu le bon esprit de savoir s'en contenter !

Dès que M. Daguerre fut initié dans le secret de la découverte de M. Niépce, il s'en occupa activement : il substitua au bitume de Judée qu'employait mon père le résidu de la distillation de l'huile de lavande ; il y avait avantage sous le rapport de la blancheur de la couche, qui était aussi plus sensible à l'action du fluide lumineux ; mais, par ce même motif, la destruction de l'image s'opérait graduellement, même à l'ombre, et elle était prompte et complète si la plaque métallique préparée restait exposée à la lumière.

Ce perfectionnement ne pouvait donc avoir un résultat avantageux.

Je n'entrerai dans aucun détail sur les diverses expériences auxquelles pendant plusieurs années se livrèrent les deux associés.

La mort vint frapper M. Niépce le 5 juillet 1833 !

En vertu de l'acte de société (art. 2), je remplaçai mon père.

Ce même article spécifie encore « qu'en cas de décès » de l'un des deux associés, ladite découverte ne pourra » jamais être publiée que sous les deux noms désignés » dans l'article premier. »

L'article 13 du même contrat porte : « Les améliora- » tions et perfectionnemens apportés à ladite découverte, » ainsi que les perfectionnemens apportés à la chambre » noire, seront et demeureront acquis au profit des deux » associés, qui, lorsqu'ils seront parvenus au but qu'ils se » proposent, feront un traité définitif entre eux, sur les » bases du premier. »

Au mois de mai 1835, deux ans après la mort de mon père, je me rendis à Paris dans le but de m'entendre avec M. Daguerre sur le moyen à employer pour tirer parti de la découverte, parvenue d'après lui à son dernier période, et le 9 mai il me proposa un acte additionnel aux bases du traité provisoire passé entre mon père et lui le 14 décembre 1829, ainsi conçu :

ACTE ADDITIONNEL.

Entre les soussignés Louis-Jacques-Mandé Daguerre, artiste peintre, membre de la Légion-d'Honneur, administrateur du Diorama, demeurant à Paris, et Marie-Joseph-Isidore Niépce, propriétaire, demeurant à Châlons-sur-Saône, fils de feu M. Joseph Nicéphore Niépce, en sa qualité de seul héritier, conformément à l'article 2 du traité provisoire, en date du 14 décembre 1829 ; il a été arrêté ce qui suit.

SAVOIR :

1° Que la découverte dont il s'agit, ayant éprouvé de grands perfectionnemens par la collaboration de M. Daguerre, lesdits associés reconnaissent qu'elle est parvenue au point où ils désiraient atteindre, et que d'autres perfectionnement deviennent à peu près impossibles.

2° Que M. Daguerre ayant, à la suite de nombreuses expériences, reconnu la possibilité d'obtenir un résultat plus avantageux sous le rapport de la promptitude, à l'aide d'un procédé qu'il a découvert, et qui (dans la supposition d'un succès assuré) remplacerait la base de la découverte exposée dans le traité provisoire, en date du 14 décembre 1829 : l'article premier dudit traité provisoire serait annullé et remplacé ainsi qu'il suit :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura entre MM. Daguerre et Isidore Niépce société sous la raison de commerce *Daguerre et Isidore Niépce,* pour l'exploitation de la découverte inventée par Daguerre et feu Nicéphore Niépce.

Tous les autres articles du traité provisoire sont et demeurent conservés.

Fait et passé double entre les soussignés, le 9 mai 1835, à Paris.

Signé Isidore NIÉPCE. *Signé* DAGUERRE.

Après une vive discussion, motivée sur mon refus d'acquiescer à l'exigence de M. Daguerre, et après lui avoir objecté les clauses du traité primitif qui spécifient que la raison sociale sera *Niépce-Daguerre*, et que, en cas de décès de l'un des deux associés, la découverte ne pourrait jamais être publiée que sous les deux noms ci-dessus, je finis par consentir à ce que le nom de Daguerre figurât le premier dans la raison de commerce! Il doit se rappeler quelle fut ma conduite dans cette circonstance! Je fis tous mes efforts pour m'opposer à son orgueilleuse prétention;

en vain je lui fis sentir son manque de loyauté, et l'affront qu'il faisait à la mémoire de mon père!... il fut inflexible!...

Les travaux continuels de M. Niépce et de mon oncle, mort à Kiew, près Londres, le 5 janvier 1828, avaient absorbé une grande partie de la fortune dont je venais d'hériter! il était naturel que dans l'intérêt de mes enfans je désirasse ardemment la solution d'une découverte sur laquelle mon père fondait lui-même l'espoir d'un meilleur avenir. J'avais plusieurs fois entretenu M. Daguerre de mes embarras et de mes espérances; il connaissait ma position : aussi, dès ce moment, il conçut l'odieux projet de la faire tourner à son avantage, en m'imposant de nouvelles obligations.

Ainsi, il possédait mon secret, il savait qu'il tenait en ses mains le mobile puissant qui pouvait seul me déterminer à de grands sacrifices! il insista plus opiniâtrément, et je signai!... Mais en signant d'une main tremblante, je protestai contre cet acte attentatoire aux droits de mon père!

On m'objectera, je n'en doute pas, que j'ai consenti aux changemens introduits dans l'acte; que j'ai signé la déchéance de mon père, que j'ai reconnu la validité des réclamations de M. Daguerre, puisque je les ai revêtues de signature!

C'est vrai! je n'ai pas attendu jusqu'à ce jour pour me

convaincre de la vérité et de la portée de ces argumens, qui semblent me condamner !

Mais je le répète, la déloyauté de mon associé et la force des circonstances, qu'il a su mettre à profit, ont seules pu m'arracher une signature que je n'ai donnée qu'en désespoir de cause.

Je quittai M. Daguerre peu de jours après, et je revins chez moi. Il ne m'avait rien dit de ses travaux ; il ne m'avait entretenu que de ses espérances, et cependant je venais de signer un nouvel acte ! et l'article 13 du traité primitif dit : « Que les améliorations et perfectionnemens apportés » à ladite découverte sont et demeureront acquis au pro- » fit des deux associés !... »

Deux ans étaient à peine écoulés, lorsque, sur l'invitation de M. Daguerre, je me rendis près de lui ; il était parvenu à réaliser l'espoir qu'il avait conçu, et en faveur duquel il avait fait annuler, en 1835, l'article 1er du traité provisoire.

A mon arrivée à Paris, M. Daguerre me montra quelques épreuves qu'il avait obtenues par l'emploi de l'iode et du mercure.

Elles excitèrent en moi la même admiration qu'ont partagée toutes les personnes qui les ont vues depuis !

Le moment était arrivé pour M. Daguerre de mettre le sceau à son insatiable ambition, et dès lors elle ne connut plus de bornes !

On a remarqué que la raison sociale primitive était *Niepce-Daguerre*, et que dans le second acte, en date du 9 mai 1835, les noms sont déjà transposés !

Il ne s'agissait plus que d'éliminer tout ce qui pouvait lui rappeler le souvenir du premier inventeur, de celui qui, lui ayant livré son secret, l'avait fait ainsi participer dans un seul jour aux fruits de vingt années de recherches continuelles. Désormais M. Daguerre, à l'aide d'un travail qui ne lui a rien coûté, pourra s'avancer sans crainte dans la nouvelle voie que M. Niépce vient de lui ouvrir ! La route est belle ; M. Daguerre la parcourt ; il arrive au but si désiré ; mais en y touchant, il oublie celui qui a guidé ses pas... il le renie !...

Enhardi par un premier succès, il voulut m'imposer encore la signature du traité définitif qu'il avait rédigé à l'avance, et qui était ainsi conçu :

TRAITÉ DÉFINITIF.

Je, soussigné, déclare, par le présent écrit, que M. Louis-Jacques-Mandé Daguerre peintre, membre de la Légion-d'Honneur, m'a fait connaître un procédé dont il est l'inventeur. Ce procédé a pour but de fixer l'image produite dans la chambre noire, non pas avec les couleurs, mais avec une parfaite dégradation de teintes du blanc au noir.

Ce nouveau moyen a l'avantage de reproduire les objets avec soixante ou quatre-vingts fois plus de promptitude que celui inventé par M. Joseph-Nicéphore Niépce, mon père, perfectionné par M. Daguerre, et pour l'exploitation duquel il y a eu un acte provisoire d'association, en date du 14 décembre 1829, et par lequel acte il est stipulé que ledit procédé serait publié ainsi qu'il suit :

Procédé inventé par M. Joseph-Nicéphore Niépce, et perfectionné par M. Louis-Jacques-Mandé Daguerre.

Ensuite de la communication qu'il m'a faite, M. Daguerre consent à abandonner à la société, formée en vertu du traité provisoire ci-dessus relaté, le nouveau procédé dont il est l'inventeur et qu'il a perfectionné, à la *condition* que ce nouveau procédé porterait le nom *seul de Daguerre*, mais qu'il ne pourrait être publié que conjointement avec le premier procédé, afin que le nom de M. Joseph Nicéphore Niépce figure toujours, comme il doit, dans cette découverte.

Par le présent traité, il est et demeure convenu que tous les articles et bases du traité provisoire, en date du 14 décembre 1829, sont conservés et maintenus.

D'après ces nouveaux arrangemens, pris entre MM. Daguerre et Isidore Niépce, et qui forment le traité définitif dont il est parlé à l'art. 9 du traité provisoire, lesdits associés ayant résolu de faire paraître leurs divers procé-

dés, ils ont donné le choix au mode de publication par souscription.

L'annonce de cette publication aura lieu par la voie des journaux.

La liste sera ouverte le 15 mars 1838, et close le 15 août suivant.

Le prix de la souscription sera de 1,000 francs.

La liste de souscription sera déposée chez un notaire; l'argent sera versé entre ses mains par les souscripteurs, dont le nombre sera porté à quatre cents.

Les articles de la souscription seront rédigés sur les bases les plus avantageuses, et les procédés ne pourront être rendus publics qu'autant que la souscription atteindrait au moins le nombre de cent. Alors, dans le cas contraire, les associés aviseront à un autre mode de publication. Si avant l'ouverture de la souscription on trouvait à traiter pour la vente des procédés, ladite vente ne pourrait être consentie à un prix au-dessous de 200,000 francs.

Ainsi fait double et convenu, à Paris, le 13 juin 1837, en la demeure de M. Daguerre, au Diorama, et ont signé, approuvé l'écriture ci-dessus et d'autre part.

La demande de ma signature, faite cette fois avec un ton impératif, me révolta; je refusai formellement, en disant à M. Daguerre que j'en avais assez fait en laissant remplacer le nom de mon père par le sien, et que je ne souf-

frirais pas qu'il portât plus loin ses prétentions ridicules! qu'en agissant ainsi il foulait aux pieds tous les sentimens d'honneur! que la mémoire de mon père m'était trop précieuse pour permettre qu'il y portât une nouvelle atteinte, et que j'emploierais tous les moyens légaux pour lui faire rendre la justice qu'il méritait! « Vous avez raison, me dit-
» il alors, et j'aurais une mauvaise idée de vous si vous
» agissiez autrement envers un homme dont le souvenir
» m'est aussi cher qu'à vous-même!... »

Il chercha vainement à dissimuler par l'expression de cette pensée (que lui dictait peut-être dans ce moment le remords de sa conscience) le mécontentement qu'il éprouvait! Irrité enfin de mon constant refus, il me déclara que si je ne consentais à sa demande, il conserverait son procédé pour lui; que nous publierions seulement celui de M. Niépce, et qu'ensuite il ferait connaître le sien; qu'il m'empêcherait par ce moyen de retirer le moindre avantage de la découverte de mon père. En vain lui fis-je observer qu'une telle action était contraire aux droits que stipulait en ma faveur l'acte d'association; il me répondit que son procédé n'avait rien de commun avec celui de mon père, et qu'il était libre de le garder!

Il connaissait trop bien l'effet que devait produire la corde qu'il venait de faire vibrer.

Atteré par cette déclaration, qui détruisait à la fois toutes mes espérances, je signai encore!... M. Daguerre ne

me communiqua point, même après la signature de cet acte, le secret du procédé que je venais de payer par un cruel sacrifice!

Je m'abstiens de relater diverses circonstances qui ne feraient qu'aggraver, aux yeux des personnes qui liront ce mémoire, la conduite de M. Daguerre; mais, je *le déclare sur l'honneur*, tout ce qu'il contient est réel, exact, et je porte à M. Daguerre le défi de me contredire!

Par cet écrit j'ai voulu prouver d'une manière irrévocable que M. Joseph-Nicéphore Niépce est l'inventeur de la découverte qui consiste à reproduire spontanément, par l'action de la lumière, avec les dégradations de teintes du noir au blanc, les images reçues dans la chambre noire.

J'ai voulu prouver que M. Daguerre ne s'est jamais occupé d'objet semblable à ladite découverte; que toute sa correspondance avec mon père, depuis 1826 jusqu'au 14 décembre 1829, n'a été qu'un long mensonge, ou, si on le préfère, une trame dont il a suivi le fil avec astuce et persévérance, dans l'espoir de découvrir ce qu'il lui importait de savoir! J'ai voulu constater que M. Daguerre a trompé la confiance de mon père en apportant à la société formée entre M. Niépce et lui un perfectionnement à la chambre noire, dont il a osé se dire *l'inventeur*, et qui appartient au docteur Wollaston.

Ici le cas est autrement plus grave! Il y a plus que de

l'abus de confiance!... Il s'agit d'un fait controuvé, inséré dans un acte enregistré et revêtu de tout ce qui doit lui donner de l'authenticité aux yeux de la loi!...

J'ai voulu qu'on sût à quoi s'en tenir sur des actes dont on s'est prévalu pour établir formellement la propriété exclusive de M. Daguerre du procédé publié sous son nom! Ces actes, je les ai relatés en entier; ils existent, et je ne puis récuser ma signature qui y est apposée! Mais, je le demande : quelle peut être la valeur d'un titre obtenu par la force et la violence?...

M. Daguerre n'a pas, il est vrai, fait usage, pour me contraindre à signer ces actes, de la force physique; mais il a disposé, pour obtenir ma signature, de toute la force morale que sa position lui donnait sur moi!...

Je pouvais, m'a-t-on souvent répété, faire citer M. Daguerre, et l'obliger, en exécution du traité primitif, à céder à la société le procédé qu'il avait trouvé, comme étant un perfectionnement dérivant de la découverte de mon père. Mais M. Daguerre se serait renfermé dans un complet silence sur ce procédé que je ne connaissais pas; rien n'aurait pu forcer M. Daguerre à s'expliquer; et lors même qu'il y eût consenti, le jugement n'aurait été prononcé qu'après une enquête faite par des gens compétens; alors le secret de la découverte était connu, peut-être même divulgué; tout était donc perdu pour moi!... J'ai

dû de deux maux choisir le moindre! Mais ce n'est pas là une excuse que puisse faire valoir M. Daguerre.

Toute sa conduite n'a été qu'un échafaudage de charlatanisme honteux et méprisable.

Mais ce que j'ai peine à concevoir, c'est que M. Arago, dans son enthousiasme, pardonnable jusqu'à un certain point, ait pu se laisser séduire par l'empirique artiste!... c'est qu'un homme dont les paroles ont un si grand retentissement, un secrétaire perpétuel de l'académie des Sciences, ait pu déclarer que le procédé de M. Daguerre était entièrement neuf et n'avait rien de commun avec celui de M. Niépce! le principe n'est-il donc pas le même?

Mon père n'avait-il pas découvert une substance sensible, sur laquelle la lumière agissait dans un rapport égal au plus ou au moins d'intensité de ses rayons? Cette substance était le *bitume de Judée* pulvérisé et dissous dans l'huile de lavande; cette dissolution était ensuite appliquée sur une planche de *plaqué d'argent*, puis exposée à la chambre noire.

M. Daguerre, lui aussi, emploie le plaqué d'argent; sa substance sensible est l'iode. Qui des deux s'est servi le premier du plaqué d'argent? M. Niépce n'avait-il pas fait usage de l'iode? n'est-il pas indiqué dans sa notice sur l'héliographie? et, bien qu'il ne l'employât pas de la même manière que M. Daguerre, celui-ci eût-il imaginé d'en

faire l'application s'il ne lui eût été révélé par mon père? Je sais que M. Daguerre pourra répondre à cela que rien ne lui est impossible, et qu'il connaissait les propriétés de l'iode peut-être même avant que M. Courtois eût pensé à extraire ce corps des eaux mères de la soude de varec....

Laissons M. Daguerre jouir en paix de la bonne opinion qu'il a de lui-même! Ce qui est bien évident, c'est qu'il opère sur le même métal que M. Niépce, et, qui plus est, c'est qu'il ne peut par son procédé obtenir de résultats avantageux sur aucun autre métal...

Mon père se servait, pour faire paraître l'image qui existait inaperçue sur l'argent, d'un *dissolvant*; ce dissolvant était un mélange d'une partie en volume d'huile de lavande sur dix d'huile de pétrole blanche. Ce dissolvant, M. Daguerre le remplace par le mercure; enfin, le *lavage* était employé par mon père, et il termine également l'opération de M. Daguerre.

On voit donc que le principe du procédé de M. Daguerre est le même que celui de la découverte de M. Niépce; que l'opération est la même, qu'il n'y a de changé que la substance, beaucoup plus sensible, il est vrai, que le bitume de Judée, et le mercure qui remplace le dissolvant.

Si M. Daguerre eût ignoré les travaux de M. Niépce; si son imagination seule lui eût fourni les documens nécessaires pour arriver au point qu'il a atteint, alors sa gloire se-

rait complète ! il aurait découvert une chose merveilleuse ! Mais loin de là, M. Daguerre a possédé le secret de mon père ; il a participé à ses travaux ultérieurs ; il a perfectionné, par son procédé, la découverte de M. Niépce ; il l'a portée à son dernier période ! N'était-ce donc pas suffisant pour la gloire de M. Daguerre ? son ambition, son amour-propre n'étaient-ils pas satisfaits ? il a prouvé le contraire, et il s'est perdu dans l'opinion publique.

Je crois avoir rempli la tâche que je me suis imposée ! heureux si, par mes faibles efforts, j'obtiens pour la mémoire de mon père l'honneur qui lui est dû !

Je ne réclame en sa faveur que ce qui est juste et raisonnable ; aussi j'espère que ce ne sera pas en vain que je fais appel au jugement de tous les hommes éclairés et impartiaux.

Oui, M. Joseph-Nicéphore Niépce *est l'inventeur* de la découverte qui consiste à reproduire spontanément, par l'action de la lumière, avec les dégradations de teintes du noir au blanc, les images reçues dans la chambre noire.

Et le procédé de M. Daguerre *n'est qu'un admirable perfectionnement de cette admirable découverte !*

Palmam qui meruit ferat.

TRADUCTION LIBRE

DE LA LETTRE ADRESSÉE LE 27 FÉVRIER 1839 AU RÉDACTEUR DE LA GAZETTE DE LITTÉRATURE DE LONDRES

PAR M. F. BAUER, MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE LONDRES.

Monsieur,

Je vois avec une grande satisfaction dans l'un des derniers numéros de votre précieuse publication (la *Gazette Littéraire*) la grande attention que vous donnez à ce que vous appelez la nouvelle découverte dans les beaux-arts; et j'espère que le peu de faits relatifs à cet intéressant sujet, que je vous communique par cette lettre, attireront encore plus votre attention !

Dans le mois de septembre 1827, un Français, M. Joseph-Nicéphore Niépce de Châlons-sur-Saône, arriva à Kiew, pour rendre visite à son frère, qui avait été longtemps en Angleterre, et y était dangereusement malade. Je fis bientôt connaissance avec M. Niépce. Il m'apprit alors *qu'il avait fait l'importante et intéressante découverte de fixer d'une manière permanente l'image de tout objet par l'action spontanée de la lumière*. Il me montra plusieurs spécimens très-intéressans, tant d'images fixées sur des planches d'étain poli que des impressions faites sur le papier d'après ces planches préparées par son procédé chimique. M. Niépce appelle ces spécimens *les premiers résultats de mes longues recherches*. M. Niépce désira que

son intéressante et importante découverte fût connue de la Société Royale de Londres, et qu'ainsi la priorité de sa découverte fût établie. Je l'engageai en conséquence à rédiger un écrit ou un mémoire sur ce sujet, qui serait alors présenté à la société; il le fit; il écrivit cela à Kiew, et le data du 8 décembre 1827.

J'ai le plaisir de vous envoyer sous ce pli une traduction de cet intéressant mémoire.

M. Niépce fut bientôt présenté à quelques-uns des membres les plus influens de la Société Royale, auxquels il remit son mémoire et plusieurs spécimens de sa découverte; mais, quoiqu'il ait eu plusieurs entrevues avec ces membres, qui avaient pu délibérer pendant plusieurs semaines sur son mémoire, comme M. Niépce ne voulut pas expliquer son secret, alors le mémoire et tous les spécimens lui furent rendus, et le sujet ne fut plus jamais présenté à la société.

M. Niépce fut obligé par de pressantes affaires de famille de retourner en France dans le commencement de février 1828; et environ quinze jours après son départ, son frère mourut à Kiew. Cet événement causa naturellement une grande interruption dans les recherches scientifiques de M. Niépce : nous continuâmes cependant une correspondance amicale pendant quelque temps; mais une lettre que je reçus de lui, datée du 9 janvier 1829, fut la dernière. Dans cette lettre, comme dans toutes les autres, il

parle toujours du succès de ses recherches, et il exprime l'espoir fondé que dans l'été suivant il sera en état de compléter sa découverte, et il me promet de me communiquer fidèlement et promptement le résultat final de ses longues recherches. Mais depuis ce jour (9 janvier 1829) je n'avais rien su ni entendu de M. Niépce, ou de son héliographie, jusqu'au 12 janvier 1839, quand mon attention fut attirée par la *Gazette littéraire*, rapportant un article de la *Gazette de France*, daté de Paris le 6 janvier 1839, et signé H. Gaucherant, dans lequel je trouvai, à ma grande surprise, que M. Daguerre, justement célèbre par son Diorama, non seulement réclame le mérite d'avoir découvert le premier cet art intéressant et important, mais veut encore lui imprimer son propre nom ! Je me rappelle bien que M. Daguerre était lié avec M. Niépce ; mais je n'ai jamais entendu ni compris qu'il eût pris une part active aux recherches de M. Niépce autrement qu'en l'encourageant à persévérer dans ses travaux. Je sais aussi que M. Daguerre s'était occupé avec zèle de recherches et d'expériences dans lesquelles il obtenait des succès ; mais cet *objet était différent à une grande distance* de celui de M. Niépce : c'est ce que M. Daguerre appelle maintenant *sa décomposition de la lumière* ; moyen par lequel il produit l'étonnant et admirable effet de ses représentations du Diorama, et dont les récits merveilleux remplissent les papiers publics. (Voyez le *Morning-Post.*) Mais sa *décou-*

verte de la décomposition de la lumière est une chose *grandement différente de la découverte de fixer d'une manière permanente les objets par l'action de la lumière.*

Quoique cette dernière découverte soit en grande partie également rapportée dans le journal français (voyez la *Gazette de France* du 6 janvier 1839), dans lequel on parle pour la première fois du daguerréotype comme il suit : « C'est avec un grand plaisir que nous annonçons l'importante découverte faite par M. Daguerre, le célèbre peintre du Diorama, etc.; » et ensuite : « M. Daguerre a découvert une méthode de fixer les images qui sont représentées au foyer d'une chambre noire, etc.; » et une seconde fois : « MM. Arago, Biot et de Humboldt se sont assurés de la réalité de cette découverte, qui mérite leur admiration, et M. Arago, dans peu de jours, la fera connaître à l'Académie des Sciences; » vers la fin de l'article l'auteur nous donne l'important avis suivant : « M. Daguerre *avoue généreusement que la première idée de ce procédé* lui fut donnée, il y a quinze ans, par M. Niépce, de Châlons-sur-Saône, mais dans un tel état d'imperfection, qu'il lui a fallu un travail long et persévérant pour atteindre le but. »

Maintenant, je ne pense pas que M. Niépce ait pu donner quelque idée imparfaite il y a quinze ans, car les spécimens apportés par M. Niépce, et exposés en Angleterre en 1827 (et dont quelques-uns sont encore entre mes mains), étaient tout aussi parfaits que les produits de

M. Daguerre décrits dans les papiers français de 1839, et cependant c'est la première fois que le nom de M. Niépce est mentionné!... Dans un journal subséquent est un article daté de Paris, le 9 janvier 1839, dans lequel, après plusieurs éloges, ceci est établi : « M. Arago a fait, le 7 de ce mois, une communication verbale à l'académie des Sciences sur la belle découverte de M. Daguerre ; » et dans l'article suivant : « Considérant la grande utilité de cette découverte pour le public, et l'extrême simplicité du procédé, qui est telle, que tout le monde peut s'en servir, M. Arago pense qu'il serait impossible, au moyen d'un brevet ni autrement, d'assurer à l'inventeur les avantages qu'il doit retirer de sa découverte, et il croit que le meilleur moyen pour le gouvernement serait d'en faire l'acquisition, et de la livrer au public. » Mais le nom de M. Niépce n'est pas mentionné dans ce rapport, ce qui est, je l'avoue, incompréhensible. Pour moi, qui ai l'honneur de connaître particulièrement M. le baron de Humboldt et M. Arago, et qui professe l'opinion qu'il n'y a pas d'hommes plus savans et plus honorables! je crois que tout lecteur impartial, en réunissant la déclaration formelle de M. Niépce et le généreux aveu de M. Daguerre, sera convaincu, comme moi, que M. Niépce est l'inventeur de cet art intéressant. Quoique, pendant la longue période de dix ans et l'interruption et l'entière cessation de notre correspondance en 1829, M. Daguerre ait pu faire beaucoup de progrès ; quoique,

surtout, s'il a acheté légalement le secret de M. Niépce, je pense qu'il doive retirer le plus grand profit possible de la vente de ce secret, le mérite de l'invention de l'héliographie n'en restera pas moins à mon estimable ami, Nicéphore Niépce !

Je n'ai vu aucun dessin de photogénie de M. Talbot; mais d'après ce que je vois dans les journaux, je conjecture qu'il prétend avoir fait des expériences très-intéressantes dans les quatre ou cinq années qui viennent de s'écouler; mais il me semble que son procédé est basé sur le même principe que la découverte de M. Niépce, et si M. Talbot réussit à fixer d'une manière permanente l'image de la nature sur le papier, il aura certainement fait le plus important, car il aura fait le plus utile !

Avant de quitter l'Angleterre, M. Niépce me présenta plusieurs intéressans spécimens de son art nouvellement découvert. L'un d'eux est sa première expérience heureuse pour fixer l'image de la nature; une autre planche préparée avec ce qu'il appelle le procédé chimique pour agir sur une planche de cuivre, comme une gravure à l'eau forte, et pour prendre des impressions de cette même planche.

Si vous, monsieur, ou quelqu'un s'occupant d'art ou de sciences, attachait quelque intérêt à ce sujet, et désirait voir les spécimens que j'ai en ma possession, il peut passer à ma maison, et je serais heureux de les lui montrer, et de lui donner toutes les explications qu'il désirera.

Cette communication, monsieur, est entièrement à votre service, et vous pouvez en faire l'usage que vous jugerez convenable ; en accusant la réception de cette communication dans votre prochaine publication, je saurai qu'elle vous est parvenue, et vous obligerez beaucoup, monsieur, votre très-humble serviteur,

Francis Bauer, F. R. S.,
Eglantine Cottage, Kew green, 27 février 1839.

CHAMBRE OBSCURE PÉRISCOPIQUE DE WOLLASTON.

Les avantages que le docteur Wollaston avait découverts dans la forme des verres ménisques pour les lunettes auxquelles il a donné le nom de périscopiques, le conduisirent naturellement à tirer parti de cette même forme pour perfectionner la chambre obscure, en substituant un verre ménisque à la lentille bi-convexe employée originairement dans cet appareil. Nous allons le laisser parler lui-même, en donnant à nos lecteurs un extrait d'un mémoire lu devant la Société Royale de Londres, le 11 juin 1812, et que nous traduisons des *Transactions philosophiques* de la même année.

« Puisque dans la vision aidée des lunettes, ainsi que dans la vision naturelle, le pinceau des rayons que l'air reçoit de toutes parts est très-petit, la supériorité de cette forme de verre, qui rend parallèles au rayon visuel tous les

rayons qui se couperaient presque à angle droit, est d'une démonstration aussi claire que facile. Il n'en est point ainsi pour la chambre obscure, dans laquelle la portion de lentille nécessaire pour produire une clarté suffisante exige des dimensions considérables. Néanmoins, il est évident qu'on peut, sur le même principe, obtenir quelques perfectionnemens, qui rendraient plus nettes les images des objets placés obliquement; et encore, le foyer des rayons obliques étant bien loin de présenter un point exactement défini, le degré de précision dont il est susceptible ne peut guère faire l'objet d'une investigation mathématique.

» J'ai donc eu recours à la voie des expériences pour déterminer la construction au moyen de laquelle on peut étendre le plus possible le champ de la représentation distincte des objets qui viennent se peindre dans l'appareil; et j'ai la conviction que cette société n'en connaîtra pas sans intérêt les résultats...

» Dans les chambres obscures ordinaires, où les images des objets éloignés sont formées sur une surface plane, à laquelle le verre lenticulaire est parallèle, si les deux surfaces de ce verre sont convexes et ont des courbures égales, comme dans la figure 7, planche I; si la distance de ce verre est telle que les images formées dans la direction de son axe C F soient le plus distinctes possible, les images des objets latéraux seront plus ou moins distinctes, selon qu'elles seront plus ou moins éloignées de l'axe.

Fig. 7.

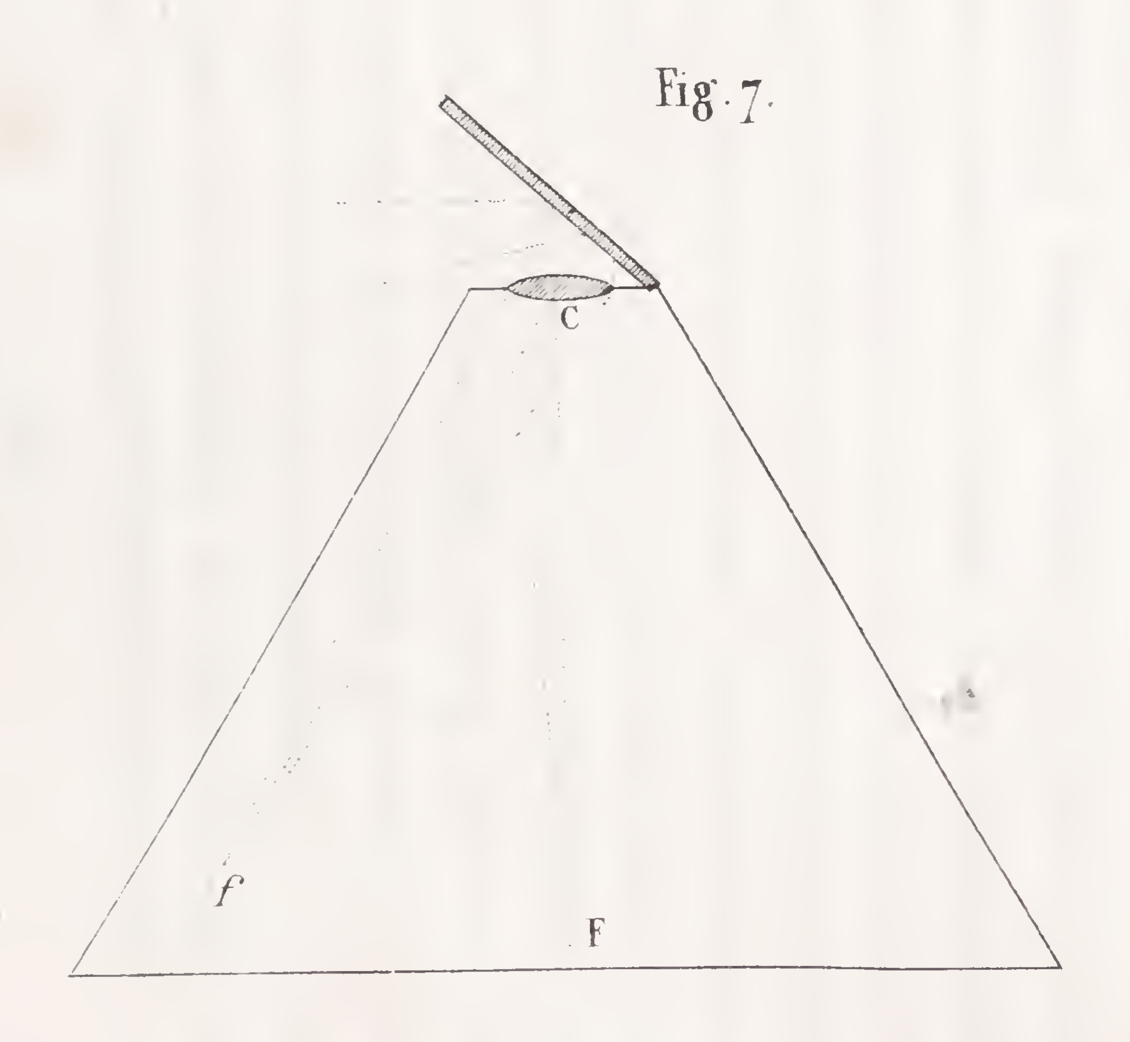
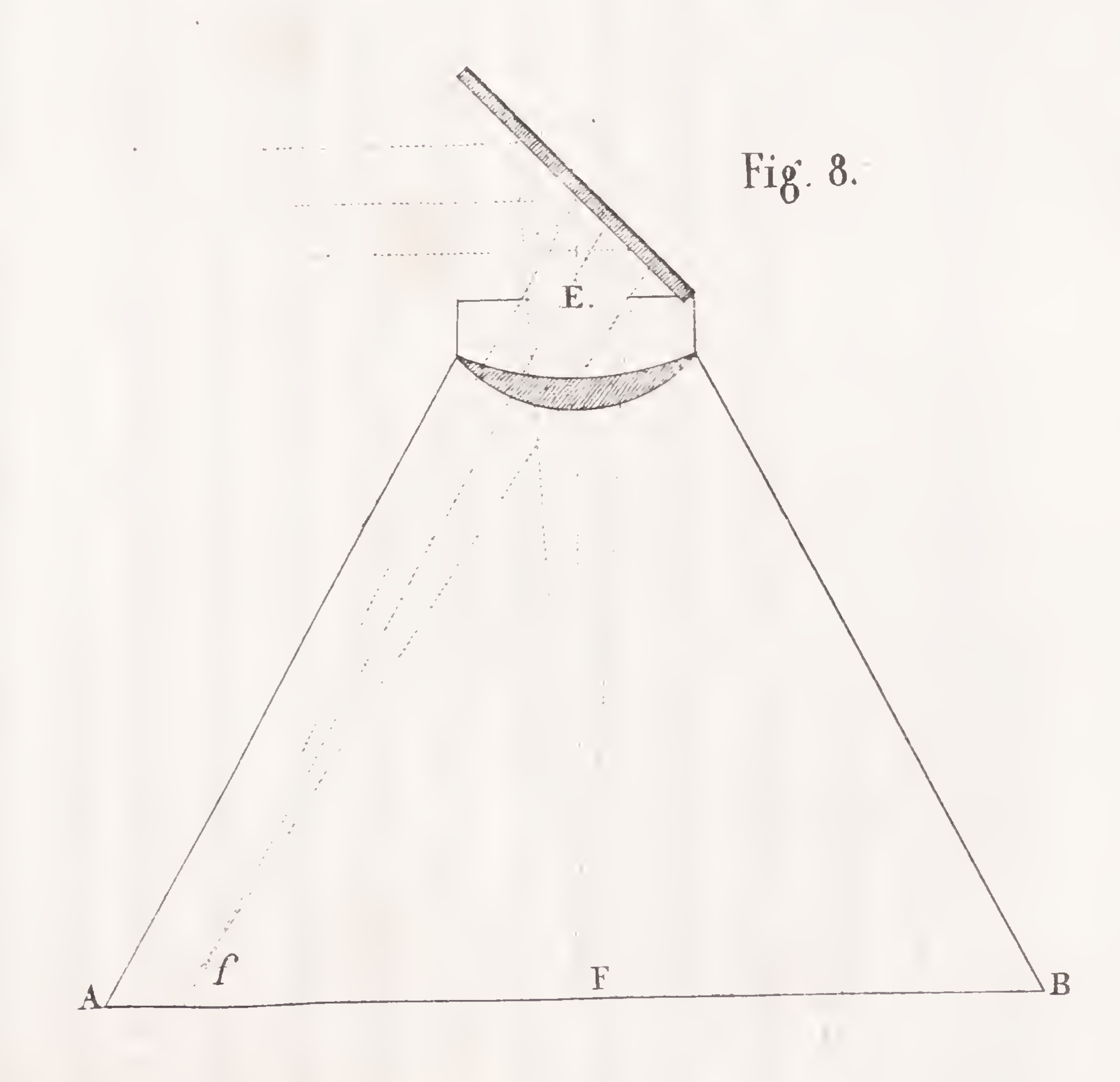


Fig. 8.



» Deux causes principales produisent la confusion de ces images. En effet, et en premier lieu, toutes les parties du plan, à l'exception du point central, sont à une plus grande distance du centre du verre lenticulaire que son foyer principal. C'est à cause de cela qu'il est, en général, meilleur de placer le verre lenticulaire à une distance un peu moindre que celle qui aurait donné le plus de netteté aux images centrales, parce que, dans ce cas, on donne une étendue modérée au champ de la représentation des images, au moyen d'une position plus convenablement adaptée aux objets latéraux, sans diminuer d'une manière sensible l'éclat et la netteté des images centrales. Néanmoins, on n'a fait alors que diminuer le manque de netteté; mais on ne l'a point fait disparaître.

» La construction au moyen de laquelle je propose de remédier à ce défaut est représentée dans la fig. 8, pl. 1, dans laquelle on voit les parties essentielles d'une chambre obscure périscopique dans les proportions convenables.

» La lentille est un verre ménisque, dont les surfaces ont leurs courbures dans le rapport d'environ deux à un (1); elle est placée de manière que sa concavité regarde les objets, et que sa convexité soit tournée vers le plan sur lequel se forment les images. L'ouverture de la lentille est de quatre pouces anglais (0 m. 102), et son foyer d'environ

(1) L'expérience paraît avoir démontré postérieurement que le rapport des courbures le plus convenable est de trois à huit. C'est à M. Cauchoix qu'est due cette observation.

vingt-deux (O m. 557). Il y a également une ouverture circulaire de deux pouces (O m. 051) de diamètre, placée à environ un huitième de la longueur focale de la lentille, et du côté de la surface concave. Elle a pour objet de déterminer la quantité et la direction des rayons qui doivent être transmis.

» Les avantages que présente cette construction sur celle des chambres obscures ordinaires sont tellement évidens qu'il suffit d'en faire la comparaison pour reconnaître la supériorité de ce nouvel appareil ; mais les causes qui produisent ces avantages peuvent avoir besoin de quelques explications.

» Nous avons déjà fait observer que, dans les lentilles ordinaires, le pinceau des rayons obliques a un foyer, dont la distance à la lentille est moindre que celle du foyer principal ; mais dans la construction que nous venons de décrire, la distance focale des pinceaux obliques est non seulement aussi grande, mais plus grande que celle du pinceau direct.

» En effet, puisque la première surface est disposée de manière à produire la divergence des rayons parallèles, et par conséquent à allonger le foyer formé ensuite par la surface convexe ; enfin, puisque cette divergence est encore augmentée par l'obliquité de l'incidence des rayons, la distance focale résultant des actions combinées des deux surfaces sera plus grande que dans le centre, si l'inci-

dence des rayons sur la seconde surface n'est pas tellement oblique qu'elle augmente la convergence. C'est pour cela que l'ouverture E est placée beaucoup plus près de la lentille que le centre de courbure de sa seconde surface ; de sorte que les rayons obliques E *f*, après avoir été réfractés par la première surface, sont transmis à travers la lentille, à peu près dans la direction de son rayon le plus court, et vont ensuite converger en un point, dont la distance est telle, que l'image en *f* est presque dans le même plan que celle des objets placés au centre de la lentille.

» Dans l'emploi des lunettes pour les personnes presbytes, la marche des rayons, dans une direction opposée, est tellement semblable, que la même figure peut servir à démontrer les avantages de la construction périscopique.

» En effet, si l'on veut voir distinctement toute l'étendue d'un livre ouvert, comme en A B, avec la moindre fatigue possible pour l'œil, cette forme de lentille sera la plus convenable, parce qu'elle rend parallèles les rayons reçus sur tous les points de la surface, et cela s'opère au moyen de l'exacte contre-partie de la disposition précédente ; car, dans ce cas, l'ouverture E représente la place de l'œil, recevant parallèlement les rayons qui arrivent sur la lentille dans toutes les directions, au lieu de les transmettre vers elle des objets éloignés.

» Il y a néanmoins cette différence entre les deux cas, que dans la chambre obscure il faut employer une por-

tion plus grande de la lentille pour concourir à former une image distincte d'un objet quelconque, de sorte que la construction la plus convenable pour les objets latéraux ne serait pas compatible avec la netteté des images du centre; circonstance qui met des bornes à l'application du principe.

» Dans la construction ordinaire, le verre lenticulaire est tellement travaillé qu'il ne peut produire la netteté et le brillant des images qu'au centre seulement, sans qu'on puisse rien faire pour les objets latéraux.

» En adoptant une déviation de la forme ordinaire, telle que je la propose, pour obtenir un champ de vue plus étendu, il est nécessaire de réduire un peu l'ouverture pour conserver la netteté convenable dans le centre. Dans les expériences que j'ai faites pour déterminer la meilleure forme du ménisque dans ce but, j'ai constaté que soixante degrés donnaient le champ de vue requis. Mais lorsqu'on n'a pas besoin d'un champ aussi grand, une lentille de moindres courbures est préférable, et le rapport des rayons doit varier selon l'étendue angulaire qu'on veut obtenir....

Extrait de la notice sur l'usage des chambres obscures et des chambres claires, par Charles Chevalier, ingénieur-opticien, Palais-Royal, galerie de Valois, 163, Paris.

ERRATA.

Page 56, ligne 12 : Page 60, ligne 18, lisez : *Avec toutes les dégradations de teintes*, les images reçues dans la chambre noire

